

caractères qui assurent leur authenticité, que s'applique M. Arcelin. Il insiste particulièrement sur ce fait que tous les squelettes de cette époque reposent invariablement et sans intermédiaires sur ou dans des foyers de l'âge du renne, non remaniés et bien caractérisés par les débris qu'ils renferment. De plus, la profondeur des foyers au-dessous du sol étant variable, les sépultures suivent toutes ces variations de niveau, ce qui crée un lien constant et indéniable entre les squelettes humains et les foyers sous-jacents.

« Je suis heureux, ajoute M. Arcelin, d'avoir pu vous donner la démonstration expérimentale de ces conclusions. J'ai eu l'honneur de faire explorer devant vous à Solutré un magnifique foyer funéraire dont la disposition ne peut laisser aucun doute dans les esprits. Le hasard m'a bien servi, et j'avoue que la réussite a dépassé toutes mes espérances. Vous avez vu M. le docteur Broca enlever pièce par pièce tous les os d'un squelette reposant directement dans les couches supérieures d'un épais foyer. »

M. le docteur Broca remercie M. Arcelin de sa communication et déclare que, pour son compte, il est parfaitement convaincu, il ajoute qu'un des plus importants résultats du congrès de Lyon, au point de vue anthropologique, est d'avoir mis l'âge des sépultures de Solutré au-dessus de toute contestation. Un certain nombre d'entre elles sont bien certainement de l'âge du renne, et des caractères non équivoques permettent de le reconnaître.

M. l'abbé Ducrost apporte à l'appui de ces faits le résultat de ses propres recherches.

M. le Président déclare que la discussion est ouverte et lit l'ordre du jour qui en fixe les différents points.

On étudiera successivement : 1° l'âge des sépultures; 2° l'âge de l'origine des amas d'ossements de chevaux; 3° les caractères archéologiques des armes et des instruments recueillis dans les fouilles; 4° les caractères anthropologiques des ossements humains.

Sur le premier point, quelques questions sont adressées à